

SNABF Solidaires

NEGOCIATIONS SALARIALES

Compte rendu de la Commission du Personnel du 3 juin 2009 (16h30 – 18-15)

Pour le SNABF Solidaires : Michel Felce et Gilles Gubbini

Les propositions soutenues à l'unanimité par l'intersyndicale, la CGRP et le Secrétaire du CCE sont les suivantes :

- augmentation générale de 3% , en insistant sur l'exigence qu'elle prenne effet eu 1^{er} janvier 2009,
- prise en charge à 100% par la Banque des frais de transport collectif et application d'un régime de remboursement pour les agents qui sont dans l'impossibilité de les emprunter,
- versement d'une prime exceptionnelle d'intéressement d'un montant uniforme de 1.200€,
- augmentation de la participation employeur relative au Titres-restaurants jusqu'au maximum légal (5,19€)
- relèvement de l'abondement au plan d'épargne entreprise à 1.000 € et demande d'une commission de suivi pour la modification du dispositif.

Après avoir enregistré ces demandes, la Banque propose les mesures suivantes :

- *1^{ère} mesure : + 0,8% au 1^{er} juin 2009*
- *2^{ème} mesure : Prime d'intéressement de 20% de la prime perçue au titre de 2008 (soit 273 € en moyenne)*
 - o *A titre d'exemple* 276 € pour un indice 591,
 279 € pour un indice 609,
 305 € pour un Chef de Groupe,
 312 € pour un AD1 indice 880.
- *3^{ème} mesure : Prise en charge à hauteur de 66 % des frais de transport collectifs*
- *4^{ème} mesure : Participation employeur de 5,19 € (Valeur faciale du Titre-Restaurant*
- *5^{ème} mesure : Accord pour convoquer rapidement une Commission de Suivi du PEE afin de réviser l'ensemble du dispositif, mais en tout état de cause la Banque fixe le montant de l'abondement à 900€.*

Après une interruption de séance demandée par les 7 organisations syndicales, et compte tenu du caractère inacceptable des secondes propositions de la Banque, nous avons formulé à l'unanimité des organisations syndicales les contre-propositions suivantes :

- **Titre restaurant : OK** pour la proposition de la Banque de porter sa participation à 5,19 € (maximum légal),
- une augmentation générale des salaires de **2,5 % au 1^{er} janvier 2009**,

- le versement d'une **prime d'intéressement uniforme de 1000 €** comme cela s'est pratiqué dans le secteur bancaire cette année,
- une **prise en charge de 75 % des frais de transport collectifs et versement d'une indemnité de carburant de 300 € (dont 200 € défiscalisés) en faveur des agents n'ayant pas accès aux transports collectifs pour diverses raisons,**
- relèvement du **plafond de l'abondement au PEE à 1000 €, et convocation rapide d'une commission de suivi du PEE** pour examiner l'ensemble du dispositif.

Fin de la CP à 18h15

Prochaine Commission du Personnel vendredi 12 juin.